



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU BUDGET 2022 ET DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2022 - 2023 - 2024

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE, conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le Conseil municipal de la Ville de Chapais adoptera son budget 2022 ainsi que son Programme triennal des immobilisations 2022-2023-2024 le **mardi 18 janvier à 19 h 30**, lors d'une séance extraordinaire qui se tiendra à la salle du conseil municipal située au 145, boulevard Springer à Chapais.

PRENEZ ÉGALEMENT AVIS QUE, tel que prévu par la Loi, les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance, porteront exclusivement sur les sujets ci-haut mentionnés.

DONNÉ ET SIGNÉ à Chapais le 5^e jour du mois de janvier 2022.

Mélanie Gagné
Directrice générale et greffière suppléante